

Barème institutionnel des participations familiales 2026 pour les ACM

1. Plancher et plafond de ressources pour le calcul des participations familiales
2. Rappel de la tarification des ALSH

1. Plancher et plafond de ressources pour le calcul des participations familiales

	Métropole et Dom
Plancher de ressources à compter du 1 ^{er} janvier 2026	814,62 €/mois
Plafond de ressources depuis le 1 ^{er} septembre 2025	8 500,00 €/mois

2. Rappel de la tarification des ALSH

ALSH EXTRASCOLAIRE : VACANCES SCOLAIRES

La gratuité est interdite

Obligation de mettre en place la tarification Caf pour tous les enfants accueillis, pour bénéficier de l'aide L2A.

Application du taux d'effort défini par la Cnaf, qui s'applique aux ressources annuelles des familles.

Taux d'effort par heure facturée	Taux d'effort par journée facturée
0,0025 %	0,023 %

Repas et goûter : Tarification supplémentaire possible

Sorties : Tarification supplémentaire possible

Séjours : pas d'obligation de mettre en place ces taux d'effort mais la tarification doit être modulée en fonction des ressources des familles.

Si la tarification Caf n'est pas appliquée, obligation d'avoir une tarification accessible et modulée pour les familles pour bénéficier de la PSO.

Forfait : 3€ par jour avec le repas ou 2€ sans le repas.



9 & 11, rue Achille Roche
03013 MOULINS CEDEX

3230 > Service gratuit
+ prix appel